



HAL
open science

Master MEEF 1 DEG - Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation - 1er degré

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master MEEF 1 DEG - Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation - 1er degré. 2017, Aix-Marseille université - AMU. hceres-02028914

HAL Id: hceres-02028914

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028914>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation – 1er degré

Aix-Marseille Université - AMU

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Arts, lettres, langues, sciences humaines

Établissement déposant : Aix-Marseille Université - AMU

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La mention *Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation - 1^{er} degré* (MEEF 1^{er} degré) fait partie des 27 masters du champ *Arts, lettres, langues et sciences humaines* de l'Université Aix-Marseille. La formation de master, mise en œuvre par l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) d'Aix-Marseille, propose une alternance entre des enseignements théoriques, pratiques et des stages d'observation et de pratiques accompagnées. Le master *MEEF 1^{er} degré* présente un seul parcours destiné aux étudiants qui présentent le concours de recrutement des professeurs des écoles. De ce fait, la formation s'organise autour de quatre blocs de savoirs qui permettent l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires à la formation de l'enseignant.

La formation est délivrée sur quatre sites de l'ESPE (Marseille, Aix en Provence, Avignon, Digne) selon une modalité d'entrée progressive dans le métier et elle intègre la préparation au concours. Elle se fonde sur les programmes d'enseignement, la politique nationale en matière d'éducation et s'inscrit dans le cadre du diplôme national de master. La mention *MEEF 1^{er} degré* fait suite à un master premier degré dont la mise en œuvre était assurée par l'IUFM.

Cette mention *MEEF 1^{er} degré* accueille différents profils d'étudiants. En 2nde année de master (M2), les étudiants lauréats du concours ont un statut de fonctionnaire stagiaire et sont formés en alternance. Des étudiants lauréats, déjà titulaires d'un autre M2, mais souhaitant bénéficier des enseignements proposés par le M2 *MEEF 1^{er} degré*, peuvent s'engager dans un diplôme d'études supérieures universitaires (DESU). Enfin, un second DESU conçu comme un dispositif d'adaptation du parcours de formation, est proposé aux étudiants non lauréats autorisés à s'inscrire en 2nde année du *MEEF*.

Analyse

Objectifs

L'objectif unique de la mention *MEEF 1^{er} degré* est de former les futurs enseignants de l'école maternelle et élémentaire en respectant le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. La formation s'articule autour d'enseignements théoriques et pratiques ainsi que des stages d'observation, de pratique accompagnée, en responsabilité. Si le contenu de la formation se veut correspondre au référentiel de compétences professionnelles, les enseignements s'organisent plutôt autour de quatre blocs de savoirs : les savoirs fondamentaux de référence, les savoirs enseignés à l'école, les savoirs didactiques et pédagogiques, les savoirs pour les métiers d'enseignant.

L'organisation des enseignements au cours des quatre semestres vise à faciliter la préparation au concours et l'entrée progressive dans le métier.

Du point de vue des objectifs futurs, le dossier mentionne le souhait de réduire les juxtapositions d'enseignements disciplinaires divers pour aller vers une véritable construction de la polyvalence ; cette voie ne peut être qu'encouragée.

Organisation
<p>Le dossier mention permet d'identifier au cours des quatre semestres la répartition des ECTS. Un tronc commun est proposé aux mentions <i>MEEF 1^{er} degré</i> (1D), <i>2nd degré</i> (2D) et <i>Encadrement éducatif</i> (EE) de 23 ECTS sur les deux années. Il doit permettre de construire des valeurs communes aux professionnels de l'enseignement et de l'éducation. Cependant, des difficultés de mise en œuvre de certains de ces enseignements sont évoquées (processus d'orientation, éducation artistique et culturelle, contenus du tronc commun) sans que l'on puisse toujours cerner la nature ou les causes de ces difficultés. Concernant en particulier le tronc commun, la difficulté de mise en œuvre (lourdeur d'un dispositif multi-sites et de la gestion de TD en parallèle sur de grands effectifs) est évoquée à plusieurs reprises, mais les objectifs d'apprentissage poursuivis sont confus. S'agit-il de construire une culture commune (« tronc commun décloisonné ») ou s'agit-il de construire des compétences de travail en partenariat (« Coopération et collaboration entre les étudiants des mentions 1D, 2D et EE »)? Finalement, le lien entre tronc commun et réalité de terrain ne semble pas émerger suffisamment de cette organisation.</p> <p>Le document mention envisage de développer une approche par projet et ou par compétence, mais aucune méthodologie ni aucun échéancier ne sont proposés qui permettrait d'envisager les modifications à venir en termes d'organisation. Cette orientation semble être l'option la plus appropriée et mériterait que des perspectives concrètes de travail soient énoncées.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>L'ESPE peut compter sur le laboratoire ADEF (apprentissage, didactique, évaluation, formation - EA (équipe d'accueil) 4671) et sur l'appui de la Structure Fédérative d'Etudes et de Recherche en Education de Provence (SFERE-Provence, FED (fédération de recherche) 4238). Les partenariats décrits sont intéressants et nombreux ; en particulier celui développé avec le MENESR et le ministère de la culture. Ce partenariat a permis la création d'un parcours d'éducation artistique et culturel via un partenariat avec le ballet Preljocaj. Par ailleurs, 11 conventions formalisent les partenariats dans les secteurs privé, public, associatif à un niveau régional et national. Néanmoins, la place de la mention premier degré dans ces partenariats n'est pas précisée, ni en quoi et comment les étudiants du parcours premier degré bénéficient réellement de ces partenariats. Il aurait été intéressant par exemple de mentionner le nombre d'étudiants concernés par le PEAC (parcours d'<i>Education artistique et culturelle</i>) pour pouvoir apprécier la dimension opérationnelle de ces partenariats. On regrette par ailleurs que plusieurs mentions étant simultanément concernées par ces partenariats, la coopération entre étudiants des différentes mentions, même ponctuelle, ne soit pas évoquée.</p>
Equipe pédagogique
<p>La responsabilité de la mention repose sur le conseil de mention constitué d'un responsable de parcours, de quatre adjoints responsables de site, de six coordonnateurs de groupe d'UE, et des responsables d'UE. Les réunions de mention sont au nombre de quatre par an. Aucun élément n'est énoncé pour permettre d'apprécier le nécessaire équilibre à construire au sein de l'équipe entre les formateurs venant de différentes composantes, les enseignants-chercheurs de différentes sections CNU, les maîtres formateurs, les professionnels autres que les maîtres formateurs. Aucune information sur les volumes d'intervention assurés par les professionnels n'est fournie permettant d'apprécier la participation visée par la convention (80 % ESPE, 20 % académie). Les modalités de coopération entre ces différents acteurs de l'équipe pédagogique ne sont pas mentionnées. Le clivage entre théorie et pratique éprouvé par les étudiants dans les évaluations, notamment lors de la mise en œuvre du tronc commun, illustre cette problématique du partenariat. La construction d'un réel partenariat entre les formateurs de terrain et les formateurs ESPE, la construction d'une culture commune et la clarification des complémentarités professionnelles constituent des enjeux majeurs dans la mise en œuvre d'une formation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation ; de ce point de vue, les éléments mis à disposition ne permettent pas d'apprécier cet aspect important de la formation.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>En matière d'effectifs la formation a accueilli en 1^{ère} année (M1), de manière circonstancielle, jusqu'à plus de 700 étudiants à son démarrage en 2013. Les deux années suivantes on constate un flux important et de grandes fluctuations sur les deux années observées (en M1 479 et 571 ; en M2 599 et 701 sur les années 2014 et 2015 respectivement). 85 % environ des étudiants de M1 poursuivent en M2.</p> <p>Le passage du contrôle terminal au contrôle continu ainsi que la disparition de la compensation entre les semestres expliquent probablement la chute du taux de diplômés enregistrée en 2014 (on enregistre 88 % de diplômés pour l'année 2012-2013 tandis que les taux sont de 81,1 % et de 82,4 % les deux années suivantes). Le document ne permet pas d'apprécier le nombre d'étudiants ayant été autorisés à poursuivre le parcours premier degré après avoir échoué au concours. Le document ne permet pas non plus d'apprécier le devenir des étudiants qui ont été amenés à changer de parcours. Il y a peu de poursuite en doctorat, ce qui ne semble pas étonnant au regard de la place accordée à la recherche.</p> <p>Les données qui devraient permettre d'identifier le taux d'insertion professionnelle ne permettent pas de connaître le devenir des diplômés de la mention <i>MEEF 1^{er} degré</i> car les données présentées concernent l'ensemble des mentions <i>MEEF</i>.</p>

<p>De plus, compte tenu de la date de création de la mention, elles font référence à l'ancienne formation, qui, si les objectifs métiers sont les mêmes, ne permettent pas de se prononcer sur la formation actuelle, compte tenu des modifications de la formation et des épreuves du concours et des modalités de titularisation.</p>
<p style="text-align: center;">Place de la recherche</p>
<p>Afin de privilégier la préparation au concours, l'initiation à la recherche a été concentrée en M2. On peut s'étonner d'un tel choix qui privilégie la préparation concours à la formation métier, qui laisse entendre que la formation à la recherche et par la recherche ne pourrait pas être une modalité pédagogique pertinente pour se préparer au concours. Hormis une description des UE recherche liées au mémoire, la relation qui peut être instaurée entre les étudiants du <i>MEEF 1^{er} degré</i> et le monde de la recherche n'est pas évoquée. Diverses modalités, telles que la participation aux manifestations scientifiques, la coopération à des recherches-action, ne sont pas évoquées. L'apport de la structure fédérative de recherche sur la qualité de la formation n'est pas démontré.</p>
<p style="text-align: center;">Place de la professionnalisation</p>
<p>Le dossier mention comme la fiche RNCP spécifient bien de quelle façon la formation répond au cahier des charges de la formation des enseignants. Bien que l'ESPE puisse être responsable des UE de préprofessionnalisation (ce qui est une belle opportunité de construire une progressivité de la professionnalisation), les différents documents ne permettent pas de saisir la façon dont cette progressivité est opérationnalisée. Il est difficile également d'apprécier l'accompagnement du projet professionnel des étudiants qui échouent au concours. Il aurait été intéressant de comprendre comment (par quels outils, instances, modalités pédagogiques) les formateurs ESPE et les formateurs de terrain coopèrent pour construire cette professionnalisation progressive. Finalement, en l'absence de visites formatives assurées par un tutorat mixte, la qualité de la professionnalisation pose question.</p>
<p style="text-align: center;">Place des projets et des stages</p>
<p>Après avoir rappelé le cadre institutionnel qui fonde l'alternance, la déclinaison de ce cadre est précisé pour le master <i>MEEF 1^{er} degré</i>. Les objectifs de formation des stages sont précisés pour les quatre semestres. Concernant les modalités pédagogiques, l'autoévaluation des travaux dirigés (TD) délocalisés fait état d'une mauvaise évaluation de ce dispositif par les étudiants de M1. L'évaluation de ce dispositif par les étudiants de M2 n'est pas évoquée dans le rapport, mais apparaît défavorable dans les résultats de l'enquête menée par l'observatoire des formations. Aucune évolution du dispositif n'est présentée. Les visites de stage ne sont pas mentionnées sauf comme modalité d'accompagnement des stagiaires en difficulté. La poursuite en M2 des non lauréats semble se traduire par une mise en stage dans ou hors Education Nationale. Cet élément du dossier est peu compréhensible puisque plus bas, présentant l'existence d'une application de mise en ligne des stages disponibles, les non lauréats de M2 sont cités comme potentiellement affectés à un stage Education Nationale : il n'est pas possible d'apprécier la façon dont ces stages (dans ou hors Education Nationale) sont attribués. Par ailleurs, l'attribution d'un stage visant des compétences autres que celles nécessaires au métier d'enseignant ne semble pas compatible avec les objectifs métiers de la mention <i>MEEF 1^{er} degré</i>. La mention <i>MEEF 1^{er} degré</i> est potentiellement concernée par le parcours d'<i>Education artistique et culturelle</i> mais les documents ne précisent pas le nombre d'étudiants de la mention <i>MEEF 1^{er} degré</i> concernés par cette offre.</p>
<p style="text-align: center;">Place de l'international</p>
<p>Le dossier permet d'entrevoir la diversité des partenariats internationaux en cours liés à la charte Erasmus, liés à la chaire Unesco, aux réponses aux appels à projets européens ou internationaux et cela dans de nombreuses régions du monde. Les données liées à la mobilité entrante des étudiants dans la mention <i>MEEF 1^{er} degré</i> sont mises à disposition. Elle concerne une petite dizaine en M1 chaque année. Le devenir des étudiants étrangers consiste le plus souvent à réintégrer leur pays d'origine pour exercer le métier auquel ils se destinent. On peut regretter que la mobilité sortante des étudiants de la mention <i>MEEF 1^{er} degré</i> soit inexistante malgré de nombreux partenariats. Ce constat ne fait pas l'objet d'une analyse dans le dossier. On peut regretter un manque de concision dans la présentation du dossier de mention : de longs paragraphes sont consacrés à des partenariats qui ne concernent pas nécessairement la mention <i>MEEF 1^{er} degré</i>. Lorsque le premier degré est concerné, on ne comprend pas de quelle façon ce partenariat impacte ou impactera la mention.</p>
<p style="text-align: center;">Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>Les effectifs de non lauréats inscrits au dispositif d'aide à l'accès aux métiers de l'enseignement de l'Education Nationale sont indiqués à partir de 2014 (170 en 2014-2015 et 84 en 2015-2016), mais on ne connaît pas le nombre d'étudiants qui ont été réorientés vers la mention <i>MEEF Pratiques et ingénierie de la formation</i> ou qui sont sortis des offres proposées par l'ESPE. L'accompagnement des non lauréats vers ce dispositif est peu explicite (pas d'information sur les modalités du</p>

<p>bilan individuel) et laisse le doute sur la possibilité offerte à l'étudiant d'être décisionnaire de son inscription dans cette mention, ou sur la mise en place d'une réorientation forcée.</p> <p>Concernant les fonctionnaires stagiaires en difficulté, une procédure de signalement est en place. Néanmoins, il est difficile de comprendre sur quels éléments se fonde cette procédure de signalement compte tenu du fait qu'il ne semble pas y avoir de visite de classe par les tuteurs lors des stages en responsabilité. Pour apprécier l'efficacité de cette procédure, il aurait été nécessaire de savoir combien d'étudiants ont été concernés jusqu'à maintenant et de connaître l'issue de cette procédure de signalement</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>
<p>Les modalités de suivi des étudiants tiennent compte des besoins éducatifs particuliers. Le dispositif de l'accès au diplôme par validation des acquis de l'expérience (VAE) est décrit : en 2014 sont observées 18 validations totales et 6 partielles, en 2015 on note 30 validations totales et 6 partielles.</p> <p>Le dispositif d'acquisition des compétences en langue est décrit mais les données concernant les étudiants de la mention <i>MEEF 1^{er} degré</i> ne sont pas communiquées.</p> <p>Le dispositif d'acquisition de compétences des outils numériques est décrit (dispositif transversal aux mentions) ainsi que le plan d'action pour le numérique, mais le dossier mention ne donne pas accès aux informations qui permettraient de comprendre comment concrètement les étudiants de la mention <i>MEEF 1^{er} degré</i> se trouvent en capacité de construire des compétences qui s'appuient sur des usages du numérique.</p> <p>Parallèlement à ce manque d'informations dans le dossier, on constate que les modalités d'enseignement de la mention <i>MEEF 1^{er} degré</i> sont assez sévèrement évaluées par les étudiants.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>
<p>La composition des jurys (master <i>MEEF 1^{er} degré</i> et VAE) est clairement décrite et justifiée. Compte tenu de sa composition (une seule liste déclinée), on peut supposer que le jury est commun aux différents sites, mais cette information n'est pas donnée explicitement. La question de l'harmonisation des modalités de contrôle et de l'équité de traitement entre les sites n'est pas mentionnée.</p> <p>Hormis pour les étudiants qui bénéficient du régime spécial, l'acquisition des connaissances et compétences est appréciée par un contrôle continu régulier et intégré en M1 et en M2.</p> <p>Les règles d'obtention des ECTS, de compensation entre UE ou entre semestres sont clairement énoncées.</p>
<p>Suivi de l'acquisition de compétences</p>
<p>Le suivi de l'acquisition des compétences décrit reste à développer. La mise en œuvre du portfolio et le recours à l'analyse réflexive tuteurée sont des modalités pertinentes. Le plan d'action pour le numérique est décrit, toutes mentions confondues, l'autoévaluation fournie concerne l'ensemble des mentions. Il est donc difficile d'apprécier réellement la façon dont le suivi d'acquisition des compétences est réellement mis en œuvre pour la mention <i>MEEF 1^{er} degré</i>. En revanche, l'enquête de l'observatoire des formations auprès des étudiants de M1 et de M2 laisse penser que, excepté pour l'UE stage, le sentiment d'avoir acquis des compétences professionnelles n'est pas satisfaisant. Le clivage entre les temps de formation à l'ESPE (théorique) et les temps de formation sur le terrain est à réduire, perspective envisagée dans le dossier via une approche de la formation par compétences.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>
<p>Les données liées au suivi des diplômés sont recueillies par l'observatoire de la vie étudiante (OVE) et par le pôle pilotage. Le suivi des étudiants qui continuent leurs études au sein d'AMU est indiqué. On constate une forte augmentation d'étudiants en poursuite d'étude au sein d'AMU qui s'explique mécaniquement du fait de l'existence des fonctionnaires stagiaires diplômés en 2014-2015 et qui poursuivent leurs formations par un DESU (diplôme d'études supérieures universitaires).</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>
<p>Le conseil de perfectionnement dans sa composition est conforme aux attentes, néanmoins, la mise en œuvre d'un conseil de perfectionnement sur plusieurs sites pose question. Il aurait été intéressant de préciser comment s'opère l'articulation entre les conseils de perfectionnement des sites et le conseil de perfectionnement de la formation.</p> <p>Les procédures d'auto-évaluation menées font état d'inquiétudes et de difficultés à dupliquer un parcours sur quatre sites tout en assurant la cohérence, l'équité et l'harmonie entre ces formations.</p> <p>L'observatoire des formations a réalisé trois enquêtes entre 2014 et 2016 auprès des enseignants et des étudiants dont les résultats ont été communiqués par courriel et via le site ESPE. Certaines données de ces enquêtes menées sur des échantillons conséquents devraient être mentionnées dans le rapport et auraient dû servir de base à une analyse des besoins identifiés et des perspectives d'évolutions. Pour exemple, la note accordée à la professionnalisation par les</p>

étudiants de M2 de la mention <i>MEEF 1^{er} degré</i> est de 2,8 sur 7.
--

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Les procédures d'évaluation des enseignements par les étudiants et les enseignants sont menées sérieusement et doivent permettre d'envisager les perspectives d'évolution.
- Le parcours d'éducation artistique et culturel actuellement en expérimentation offre des potentialités intéressantes.
- Des potentialités en termes de développement à l'international compte tenu de la diversité des partenariats.

Points faibles :

- Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de cette mention sont multiples (notamment difficulté à articuler les formations théoriques et les formations de terrain, faiblesse des TD délocalisés, absence de visites formatives).
- La concentration de la formation à la recherche sur la seule année de M2 sous couvert d'une année de M1 entièrement dédiée au concours.
- L'exploitation insuffisante de l'évaluation (relativement sévère) des formations par les étudiants.
- La procédure de sélection pour les non lauréats autorisés à poursuivre en M2 premier degré apparaît problématique notamment du fait de l'absence de critères affichés.
- L'absence de mobilité sortante est inexplicable et inexplicable malgré la richesse des partenariats

Avis global et recommandations :

L'analyse qui ressort des procédures d'évaluation internes indique clairement qu'en ce qui concerne le master *MEEF 1^{er} degré* la modalité pédagogique du TD délocalisé n'est pas satisfaisante. Par ailleurs, le manque d'articulation et de cohésion entre les enseignements « théoriques » à l'ESPE et la formation sur le terrain à l'occasion du stage est fréquemment souligné. De ce fait, il serait plus profitable de mettre en place des visites de terrain lors du stage assurés par des binômes maître formateur-formateur ESPE en lieu et place des TD délocalisés. La constitution de ces binômes faciliterait aussi la cohésion de l'équipe pédagogique. La possibilité pour les formateurs et les enseignants-chercheurs de réaliser des visites de classes et d'avoir à mener auprès de l'étudiant une analyse de sa pratique ne peut que contribuer positivement à l'élaboration des enseignements délivrés à l'ESPE. Le choix de concentrer la formation à la recherche en M2, au moment où, peut-être, les préoccupations d'ordre professionnel vont complexifier l'intérêt des étudiants pour la recherche, doit être questionné. Les évaluations des formations devraient utilement servir comme point d'appui pour réaliser une synthèse des besoins et des évolutions à envisager.

Compte tenu de la richesse et de la diversité des partenariats à l'international, il est difficile de comprendre pourquoi la mobilité sortante est nulle dans le master *MEEF 1^{er} degré* et ce depuis 2013. On ne peut que recommander de développer cette offre pour les étudiants de cette mention.

Ce qui pourrait apparaître comme une sélection à l'entrée en M2 pose problème à la lecture du document car les critères de sélection n'ont pas été mentionnés. On ne peut que recommander qu'une réflexion de fond soit menée par l'équipe pédagogique du master *MEEF 1^{er} degré* sur ces modalités.

Observations de l'établissement

Le Président de l'université

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département d'Évaluation des
Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation
des experts HCERES sur les formations
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS
Tél : 04 42 17 27 31
nathalie.almeras@univ-amu.fr

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Comme demandé dans ledit mail, nous vous faisons part de nos observations dans le document joint.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.


Yvon Berland



Objet : Observations sur les rapports d'évaluation de l'HCERES

Marseille, le mardi 18 avril 2017

Observations sur les rapports d'évaluation du master MEÉF par l'HCERES

Les quatre rapports d'évaluation du master MEÉF (un rapport par mention) constituent un apport dans la dynamique de construction de cette formation universitaire professionnalisante par le regard extérieur apporté par les experts. Toutefois, ces rapports appellent quelques observations afin de préciser cette dynamique globale qui est à l'œuvre et dont l'examen de chacune des mentions considérée séparément a du mal à rendre compte.

Les organisations mises en place à Aix-Marseille visent à répondre aux objectifs assignés à ces formations par le Ministère. Nous nous sommes efforcés de construire ces dernières en les inscrivant dans un continuum qui s'initie en 2^e année de licence et se poursuit jusqu'aux deux premières années de titularisation. Pour autant, la place et la nature des épreuves des concours de recrutement constituent un point de rupture dans ce continuum entre la période avant le concours et la période après le concours. Nous nous sommes efforcés d'atténuer autant que faire se peut cette rupture et d'organiser les semestres pour que la première année de master ne se résume pas à une année de bachotage. Si l'on en juge par les bons résultats aux différents concours, ce choix n'est pas trop malencontreux.

Le caractère universitaire n'est pas simplement lié au fait que l'ÉSPÉ d'Aix-Marseille est une composante d'AMU. Il relève d'une volonté affichée d'adosser ces formations à la recherche en éducation ; c'est un des rôles assignés à la fédération de recherche (FED 4238 SFERE-Provence) réunissant dix-huit unités de recherche ; c'est également cet effort de structuration de la recherche en éducation qui a conduit l'université à inscrire dans sa politique scientifique le domaine transverse « Apprentissage et Éducation ». De fait, cette structuration naissante commence à produire des effets sur l'organisation des formations.

Le caractère professionnalisant des formations relève, notamment, du partenariat avec l'académie d'Aix-Marseille. La mise en place des dispositifs articulant recherche, formation et terrain ne relèvent pas de la simple juxtaposition mais de la création de synergies entre ces trois pôles et c'est à cela que nous nous sommes attachés depuis la création de l'ÉSPÉ. Sans doute, notre bilan d'auto-évaluation n'était-il pas assez explicite sur ce point mais l'organisation mise en place est assez originale et en rupture avec ce qui était organisé par les IUFM.

Nous compléterons cette observation générale par quelques points particuliers, détaillés ci-après.

Organisation des enseignements de tronc commun :

Dès la rentrée 2016, il a été décidé de remédier aux faiblesses d'organisation et d'efficacité des enseignements de Tronc Commun en les structurant fortement autour d'une culture professionnelle commune définie par le nouveau référentiel métier porté par la loi de refondation de l'école. L'entrée « métier » a été privilégiée avec une focalisation sur la professionnalité enseignante.

Les quatre UE de culture commune ont été repensées autour d'équipes pluridisciplinaires, pluri-catégorielles et pluri-institutionnelles, impliquant tous les enseignants et enseignants-chercheurs affectés à l'ÉSPÉ et renforcées par des formateurs des partenaires du projet académique. Chaque équipe constituée construit une organisation des quatre UE pour répondre aux objectifs institutionnels tout en mettant en œuvre des dispositifs pédagogiques innovants (par exemple, démarche de projet, pédagogie inversée, approche par résolution de problèmes, approche par compétences...). Un dispositif d'accompagnement des équipes a été mis en place pour coordonner et assister leur travail.

Ces collectifs de travail mêlant expériences personnelles et champs d'intervention multiples, compétences internes (ÉSPÉ, AMU, SFERE Provence) et externes (partenaires institutionnels et associatifs), contribuent à la construction de projets pérennes de formation qui visent à développer les compétences professionnelles communes fondées sur des ressources communes et sur une articulation à la recherche.

Suivi formatif des stages professionnels sur le terrain

Les visites formatives sont assurées, comme le prévoient les textes, par les tuteurs de terrain chargés du suivi et de l'accompagnement de proximité des fonctionnaires stagiaires, mais aussi par les CPC pour le premier degré.

Le TD délocalisé est une modalité de tutorat mixte fondé sur le développement de pratiques réflexives. Plutôt que de multiplier les visites dans les classes (qui sont vécues comme « infantilisantes » par les

fonctionnaires-stagiaires), le TD délocalisé sur le lieu de stage permet d'organiser des échanges sur les pratiques des fonctionnaires-stagiaires (quatre à cinq par groupe) avec leurs tuteurs de terrain, les autres acteurs de terrain et le référent universitaire. Les échanges sont directement en lien avec les pratiques des étudiants, le développement de leurs compétences professionnelles et les savoirs d'expérience et d'action.

À visée formative, le TD délocalisé est une occasion de discussions entre les stagiaires et les différents membres experts en matière d'enseignement et d'éducation. Il permet également de renforcer, d'une part, la nécessaire proximité d'engagement tuteur/tuteuré et, d'autre part, l'accompagnement de chaque étudiant par une équipe plurielle. Incidemment, les échanges permettent aux tuteurs de discuter de leur pratique de tutorat. Le TD délocalisé est au cœur de l'analyse du développement professionnel de l'enseignant stagiaire à travers des processus de réappropriation organisés par l'utilisation des e-portfolios, des enseignements des UE adossées au stage en intégrant les informations identifiées par les stagiaires sur leur pratique et leur capacité à résoudre leurs difficultés en situation de travail.

La place de la formation à et par la recherche

L'adossement à la recherche est rendu plus explicite pour toutes les UE, qu'il s'agisse des enseignements de tronc commun ou des enseignements disciplinaires, didactiques et pédagogiques. Cet adossement s'organise par une forte articulation terrain/formation/recherche dans laquelle les stages professionnels (SOPA en M1 ou en responsabilité en M2) occupent un rôle central. En privilégiant les démarches de projet, en ancrant les projets sur des problématiques de terrain rencontrées lors des stages et en enrichissant les enseignements des apports de la recherche, tant au niveau des contenus que des méthodologies, nous créons les conditions d'une formation à et par la recherche sur les deux années. En M2, le mémoire favorise l'encadrement de ce travail réflexif à partir des pratiques, dans le cadre d'un projet visant la production de résultats selon une méthodologie de recherche scientifique.

Partenariat avec l'UAPV

L'UAPV est un partenaire important dans le projet académique. Il permet, notamment, d'assurer un débouché professionnel à des étudiants de licence vers les métiers du MEÉF sur la zone géographique du Vaucluse, étudiants qui viendraient difficilement en formation à Aix ou Marseille. Pour la mention 2nd degré, les responsables des formations des secteurs ALLSH et ST de l'UAPV sont associés au pilotage et à l'organisation des parcours et de la mention, au même titre que ceux de l'AMU ; ils ont des représentants dans le bureau de cette mention et siègent dans tous les conseils de perfectionnement. Plus généralement, l'UAPV est associée à toutes les instances de l'ÉSPÉ et y participe assidument.

Procédure d'orientation pour les non-lauréats autorisés à poursuivre en M2

Après les épreuves du concours, chaque non-lauréat est invité à un entretien avec l'équipe pédagogique qui l'a suivi durant l'année de M1. Le bilan partagé permet de discuter de son orientation future autour des indicateurs suivants :

- Moment de l'échec au concours (dès l'admissibilité ; après les épreuves d'admission) ;
- Prise en compte des difficultés à même d'expliquer l'échec au concours à partir du relevé de notes aux épreuves et des sujets corrélatifs ;
- Degré d'engagement dans la formation de M1 et niveau atteint (performances notées via les MCC) pour l'obtention du master 1 ;
- Aptitude à l'analyse et à la conscientisation de la nature des difficultés et des pistes pour les surmonter ;
- Présentation argumentée et construite d'un projet d'orientation.

Les mobilités à l'international

En termes de mobilité sortante, les conditions externes qui pèsent sur le master MEÉF (concours de recrutement en master 1 et charge de service d'enseignement en master 2) limitent fortement l'engagement des étudiants. Un travail en cours avec l'académie devrait permettre d'avoir un peu plus de souplesse sur le master 2 et permettre d'inscrire de manière significative les stages à l'étranger pour nos étudiants FSTG. La généralisation de l'acquisition d'expérience dans un autre système éducatif que le système français suppose d'accroître encore plus la distinction entre le processus de recrutement de fonctionnaires par l'Éducation nationale et l'organisation de la formation universitaire professionnelle des enseignants et des personnels d'éducation. Un tel développement serait un pilier fort de cette formation afin de permettre à tous ces futurs professionnels de découvrir et d'apprendre d'autres organisations scolaires, notamment en ce qui concerne les approches de l'éducation pour tous, de la lutte contre les discriminations, de l'égalité des chances mais aussi des démarches pédagogiques en matière de savoirs fondamentaux.

Le potentiel d'accords et de partenariats internationaux, soutenus par la politique d'AMU et largement adossés à des collaborations de recherche, rend l'ÉSPÉ d'Aix-Marseille très attractive. Nous devons accentuer notre effort, notamment pour améliorer notre communication sur notre offre de formation auprès de nos homologues universitaires étrangers, quelle que soient les formes d'organisation de la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation mises en place dans leur pays et leur institution.

La mention Pratiques et ingénierie de la formation

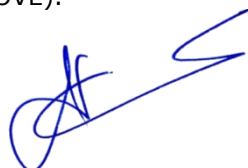
S'agissant de la mention Pratiques et ingénierie de la formation, la déclinaison qui en est faite dans la prochaine offre de formation tient compte des points faibles soulevés dans le rapport d'évaluation et en particulier du fait que la durée du parcours Responsable d'organisme et d'ingénierie de formation doit être compatible avec la durée minimum d'un contrat de professionnalisation.

Un travail de concertation effectué au niveau de la mention pour cette nouvelle offre par le conseil de mention a aussi permis de définir les compétences communes à tous les parcours de la mention. Ce travail va dans le sens d'une mise en cohérence des différents parcours de la mention qui joue un rôle important dans le développement de la professionnalisation des formateurs et de la recherche en éducation.

Les réunions du conseil de mention ont d'ailleurs lieu de façon régulière pour organiser les changements successifs indispensables afin de donner l'orientation définitive de cette mention qui a pour vocation de conduire les étudiants du parcours recherche vers le doctorat et les étudiants des autres parcours vers une insertion professionnelle alternative (justifiant la singularité du parcours Rédacteur professionnel) dans des secteurs des métiers de la formation distincts de ceux des autres mentions du master MEEF (premier et second degrés et encadrement éducatif).

Les professionnels engagés dans la mention relèvent aussi pour ce qui est du parcours recherche de l'équipe pédagogique cela explique l'apparente faiblesse dans la proportion des interventions de professionnels fléchées comme telles qui ne concerne que les autres parcours (responsable de formation et rédacteur professionnel).

Les retours des étudiants en matière d'insertion et d'évaluation de la formation seront davantage pris en compte dans la future offre (Statistiques d'insertion et enquêtes OVE).



Jacques Ginestié